

Le 3 mai 2018

VESTE HAUTE VISIBILITÉ - MISE À JOUR

Vous avez peut-être entendu parler de la décision unilatérale de la Société canadienne des postes de demander immédiatement à tous les travailleurs et travailleuses effectuant la livraison du courrier à l'extérieur de porter la veste haute visibilité, et ce, même avec la sacoche double haute visibilité (rouge). Vous vous demandez peut-être pourquoi.

Contexte

Le 24 décembre 2014, un confrère d'Edmonton a été happé par un véhicule alors qu'il sortait d'un véhicule de livraison de la Société. À la suite de cet accident, Emploi et Développement Social Canada (EDSC) a remis à la Société une Promesse de conformité volontaire (PVC). En janvier 2015, Postes Canada a répondu à EDSC qu'elle exigerait que tout le personnel de livraison au pays porte la veste haute visibilité.

Lors de la rencontre du Comité national mixte de santé et de sécurité (CNMSS) de mai-juin 2015, la Société nous a confirmé que : « lorsque le sac haute visibilité (rouge) est utilisé sur un itinéraire à pied, il n'y a pas lieu de porter la veste haute visibilité compte tenu que le sac respecte les normes de l'industrie. » Le port de la veste haute visibilité devait être une solution temporaire pendant que le CNMSS et le Comité national mixte des uniformes tenaient des consultations sur divers articles haute visibilité.

Toutefois, à la fin de 2017, un autre facteur s'est fait happer par un véhicule alors qu'il effectuait la livraison du courrier à pied dans l'est du pays. C'est à la suite de cet accident que la Société a modifié unilatéralement sa politique.

Dans un courriel, la Société a reconnu que « [traduction] plusieurs employés ont été happés par des véhicules au cours des derniers mois et ont subi des blessures graves. Certains de ces accidents se sont produits dans des quartiers résidentiels, des passages pour piétons et des stationnements de la Société. Postes Canada a alors indiqué au Syndicat que tout le personnel de livraison d'un océan à l'autre était tenu de porter la veste haute visibilité, même lorsqu'il utilise la sacoche haute visibilité (rouge).

Ce changement de politique a été imposé unilatéralement et nous avons soulevé la question auprès de Postes Canada, mais nous n'avons toujours pas obtenu de réponse.

Dès le premier accident, en 2014, les deux comités discutaient déjà de la confection d'un polo haute visibilité. La Société nous a informé, le 30 avril dernier, que le polo est enfin prêt à être distribuer. De plus, le STTP a fait remarquer à la SCP que les autres pièces d'uniforme, comme les manteaux et parkas, doivent également être modifiées pour satisfaire à la norme de haute visibilité. À ce jour, rien n'a été fait à cet égard.

Nous vous tiendrons informés de tout fait nouveau dans ce dossier.

Solidarité,



Marc Roussel
Permanent syndical national, santé et sécurité

2015-2019 / Bulletin n° 348
MR/et-sepb 225 / scfp 1979

